

Le Grand-Saconnex, le 22.12.2017

Office fédéral de l'aviation civile
Section – Plan sectoriel et installation
3003 Berne

Prise de position sur le projet de fiche PSIA de l'Aéroport International de Genève (AIG)

Mesdames, Messieurs,

L'association des Intérêts des habitants du chemin des Corbillettes et alentours (AICC), comprenant environ 200 membres sis au chemin des Coudriers, du Prunier, la Fleuriste, des Floralties, des Massettes, du Marais, Bonvent, des Iris, Terroux, du Jonc, de Riant-Bosquet, chemins situés dans les communes de Meyrin, Vernier et Grand-Saconnex vous envoie ses observations, consécutivement à la consultation publique du projet de fiche PSIA de l'AIG publiée dans la Feuille d'avis officielle de la République et canton de Genève, vous fait part, dans le délai imparti, de ce qui suit :

AICC s'étonne et regrette de ne pas avoir été invitée à la séance d'information organisée par l'OFAC, le Conseil d'Etat et l'AIG et destinée aux associations concernées par le projet de fiche PSIA. La présidente d'AICC a néanmoins assisté à la séance d'information publique organisée le 30 novembre dernier.

Avant la séance, la présidente a montré au Conseiller d'Etat Antonio Hodgers, à M. le directeur de l'OFAC, M. Zuckschwerdt, à son collaborateur M. L. Schneeberger, au directeur de l'aéroport de Genève, à M. Schneider, une impression en format A4, montrant le résultat de l'agrandissement avec la touche + du plan donné par l'OFAC sur son site, concernant le projet de fiches PSIA, qui montre des zigs-zags de ces courbes. Elle a demandé le pourquoi de ces zigs-zags et comment doivent les interpréter les membres de son association qui ne manqueront pas de se poser des questions, en voyant la courbe toucher leur propriété de manière si surprenante, avec des voisins touchés de manière aléatoire ! La réponse des autorités que ce trait de courbe sera efficient et décidé seulement au moment des autorisations de construire, n'a pas été jugé adéquat par la présidente qui ne peut donner d'explications claires à ses membres d'association. Il est important pour la crédibilité des autorités que les dessins des courbes PSIA mis à la disposition du public soient non contestables.

- 1) Si c'est une raison informatique qui a rendu ce plan si peu crédible, ce n'est pas une réponse admissible. C'est une des raisons pour laquelle AICC refuse le plan des courbes du projet tel que présenté.
Les citoyens propriétaires soumis à ces courbes doivent avoir des informations précises.
La présidente a informé les autorités qu'elle a approché avant la séance, qu'elle ne prendrait pas la parole lors de celle-ci pour ne pas les gêner devant le public, mais qu'elle citera ce problème lors des observations de son association.
- 2) Construire des habitations proches de l'aéroport est la deuxième raison qui offusque l'association AICC.
La preuve a été donnée des risques pour la santé des habitants de subir le bruit et la pollution. L'aéroport de Genève s'est jusqu'à présent toujours opposé par principe aux constructions trop proches de son activité. L'étonnement est grand pour nos membres d'association de constater que leurs autorités genevoises font pression sur l'OFAC pour que les courbes PSIA ne les protègent plus, alors que c'est une de ses premières missions.

En ce qui concerne le trafic aérien nocturne :

- AICC relève avec satisfaction que l'AIG n'autorise aucun atterrissage entre 05 et 06 heures

ASSOCIATION DES INTERETS DES HABITANTS DU CHEMIN DES CORBILLETES ET ALENTOURS

alors que l'ordonnance fédérale y relative l'autorise ;

- AICC prend acte de la volonté de l'AIG de contenir autant que possible les mouvements entre 22 et 24 heures. Elle soutient sans réserve la décision de l'AIG de pénaliser les compagnies aériennes peu ponctuelles dont les vols à l'horaire avant 22 heures opèrent avec retard après 22 heures.

A propos des surtaxes environnementales :

- AICC relève qu'elles sont actuellement trop basses et de ce fait pas suffisamment dissuasives pour les compagnies aériennes. Pour inciter ces dernières à desservir l'aéroport de Genève avec des avions de dernière génération, moins bruyants et polluants, l'AIG doit augmenter sensiblement ses surtaxes (surtaxes bruit et pollution atmosphérique). Ainsi les sommes supplémentaires encaissées permettront à l'AIG de poursuivre avec plus de moyens son important programme d'isolation acoustique des habitations proches de l'aéroport.

La pollution atmosphérique sur le versant Salève de l'aéroport, résulte des polluants émis tant par le transport aérien que par les trafics routier et autoroutier. Afin de faire prendre conscience par les passagers aériens de leur « empreinte carbone » lorsqu'ils voyagent, AICC soutient la proposition de motion M 2417 déposée au Grand Conseil le 25 septembre dernier et intitulée « Pour une meilleure protection de l'environnement de la part de l'aéroport de Genève ». Cette proposition vise notamment à contraindre les passagers embarquant à Cointrin à compenser les émissions de dioxyde de carbone (CO₂) produites par leur vol lors de l'achat de leur billet d'avion. Cette proposition demande également à l'AIG d'augmenter ses surtaxes environnementales.

Quant aux courbes de bruit, AICC rend les autorités cantonales et fédérales attentives au fait que l'ordonnance fédérale sur la protection contre le bruit (OPB) ne prend pas en compte l'amplification du bruit aérien par effet de réflexion sur les façades des immeubles. Un soin tout particulier sur ce point doit être porté lors de l'élaboration des plans localisés de quartier (PLQ).

L'accessibilité terrestre de l'aéroport mérite aussi un examen approprié de manière à ne pas accroître pour les habitants proches de l'aéroport les nuisances générées tant par le trafic aérien que par les trafics routier et autoroutier. A propos de ces derniers, AICC est favorable au projet de couverture de l'autoroute au droit des installations terminales de l'aéroport, - soutenant ainsi la proposition de motion M 2430 déposée au Grand Conseil le 3 novembre dernier et intitulée « Vitrine de l'aéroport : des ponts plutôt qu'une impasse » - créant de ce fait des surfaces aménageables et réduisant sensiblement les nuisances pour les riverains.

Enfin, le Conseil d'Etat genevois mentionne 1500 logements potentiels constructibles en fonction de l'évolution des courbes de bruit. AICC estime déraisonnable de vouloir continuer à construire des habitations proches de l'aéroport. Ce dernier existe depuis 1920 et c'est la ville qui s'en est rapprochée !

Veillez agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de notre parfaite considération.

La présidente AICC, au nom du comité et des membres de l'association

CC : au Conseil d'Etat de la République et canton de Genève
aux Conseils administratifs des communes du Grand-Saconnex, de Vernier et de Meyrin
aux associations membre de la Fédération des associations de quartier du Grand-Saconnex et alentours

annexe : impression de l'agrandissement en format A4, avec la touche + du plan des courbes PSIA
donné sur le lien publié dans la FAO (Feuille d'Avis Officielle du canton de Genève)